



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 04 MAI 2026**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit avril deux mil vingt-six s'est réuni à la Mairie le quatre mai deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal LEBOUCHER, Maire.

Étaient présents : Mmes : Patricia ALLIOT-GUICHARD, Amandine DUGUET, Emmanuelle PELÉ, Marilou MAILLÉ, Patricia BOURDIN, Christiane REIGNIER, JAMET Elvira, VÉDIE Odile, MM : Pascal LEBOUCHER, Thierry BARBAULT, Alexandre BRISSET, Michel GOSSE, Rodolphe HERBIL et Denis CABOT.

Absent excusé : M. Ludovic BOUHOURS.

Secrétaire de séance : M. Denis CABOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 AVRIL 2026

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 07 avril 2026 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DÉMISSION

M. le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. Bertrand MÉTIVIER, dont il a pris acte le 27 avril 2026.

Conformément aux dispositions du Code électoral, il est procédé à son remplacement par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste, en l'occurrence Mme Odile VÉDIE (14^{ème} sur la liste).

Mme Odile VÉDIE ayant accepté son mandat, M. le Maire la déclare installée dans ses fonctions de conseillère municipale à compter de ce jour.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence et transmis à la Préfecture avec la lettre de démission de M. MÉTIVIER.

03 - COMMISSIONS COMMUNALES - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE ET MISE A JOUR

Délibération N°040-20260405D

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation d'un nouveau membre au sein des commissions communales et approuve la mise à jour de leur composition.

COMMISSION FINANCES	
PRÉSIDENT : LÉBOUCHER Pascal	
ALLIOT-GUICHARD Patricia	
BARBAULT Thierry	
DUGUET Amandine	
JAMET Elvira	
VÉDIE Odile	
GOSSE Michel	
BOUHOURS Ludovic	
CABOT Denis	
BOURDIN Patricia	

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX, CIMETIÈRE, ÉGLISE	
PRÉSIDENT : LÉBOUCHER Pascal	
VICE-PRÉSIDENT : BARBAULT Thierry	
GOSSE Michel	
VÉDIE Odile	
CABOT Denis	
BOURDIN Patricia	
JAMET Elvira	

COMMISSION BIBLIOTHÈQUE	
PRÉSIDENT : LÉBOUCHER Pascal	
VICE-PRÉSIDENT : JAMET Elvira	
Élus	Non élus
DUGUET Amandine	PELLENTZ Marine
MAILLÉ Marilou	CHAULIEU Frédéric
VÉDIE Odile	GIL Morgan

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04 - INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL

Délibération N°041-20260405D

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°031-20260704D par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal.

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°	Dates	Objets	Titulaires	Montants TTC
2026-001	07/04/2026	Devis MAM - Remplacement du regard d'eau potable	VEOLIA	543,65 €
2026-002	08/04/2026	DIA - Rue des violettes - Renonciation		
2026-003	09/04/2026	Devis Commerce (perçage du mur)	FONTENEAU	200,00 €
2026-004	10/04/2026	Devis Atelier municipal (réducteur pression)	FONTENEAU	278,20 €
2026-005	10/04/2026	Renouvellement convention SATESE	DÉPARTEMENT	

Arrivée de Mme Patricia BOURDIN en cours de séance.

05 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE) Délibération N°042-20260405D

Le Conseil municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses dispositions relatives à la commission de contrôle des listes électorales,
Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 relatif à la tenue des listes électorales et aux commissions de contrôle,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales,

Considérant la nécessité d'assurer la représentation des différentes listes composant le conseil municipal conformément aux dispositions en vigueur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des membres

Sont désignés pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales les conseillers municipaux suivants :

- **Au titre de la liste majoritaire :**
 - M. Michel GOSSE
 - Mme Patricia BOURDIN
 - Mme Odile VÉDIE
- **Au titre de la liste d'opposition :**
 - Mme Elvira JAMET
 - M. Denis CABOT

Article 2 : Organisation de la commission

La commission de contrôle des listes électorales est constituée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ses membres exercent leurs fonctions dans le respect des principes d'indépendance et de neutralité attachés à cette instance.

Article 3 : Durée des fonctions

Les membres ainsi désignés siègent pour la durée du mandat municipal en cours, sauf nouvelle désignation intervenue conformément aux textes applicables.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Délibération N°043-20260405D

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1650 relatif à la Commission Communale des Impôts Directs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Considérant que cette commission est chargée, en collaboration avec l'administration fiscale, d'évaluer les bases d'imposition directe locale et de donner un avis sur les évaluations foncières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Composition de la CCID

De proposer à l'administration fiscale la liste suivante de contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires proposés :	Nom, prénom	Adresse	Date de Naissance
au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation (24)	ALLIOT-GUICHARD Patricia	18, route de Vaulandry 72800 Thorée-les-Pins	17/02/1961
	BARBAULT Thierry	4, rue des Primevères 72800 Thorée-les-Pins	02/06/1959
	DUGUET Amandine	L'Eguillé 72800 Thorée-les-Pins	06/05/1982
	PASSIN Didier	11, route des Landes 72800 Thorée-les-Pins	05/10/1956
	MISTOUFLET Jean-Claude	38, rue Principale 72800 Thorée-les-Pins	27/08/1960
	JAUNAY Patrick	10, rue de la Gare 72800 Thorée-les-Pins	04/06/1956
	LELARGE Joël	12, allée des Genêts 72800 Thorée-les-Pins	28/05/1951
	DOIRE David	15, route de Thorée 72800 Thorée-les-Pins	05/08/1982
	GOSSE Michel	1, allée Méliion 72800 Thorée-les-Pins	16/07/1954
	CHAMPION Pascal	16, rue du 8 mai 1945 72800 Thorée-les-Pins	05/12/1959
	CHAMPION Alain	19, route de Savigné 72800 Thorée-les-Pins	21/03/1956
	BOURDIN Patricia	1 Les Cosnuères 72800 Thorée-les-Pins	13/06/1964
	REIGNIER Christiane	La Gouletterie 72800 Thorée-les-Pins (SARL)	06/08/1965
	JAMET Elvira	11, route de la Flèche 72800 Thorée-les-Pins	18/03/1968
	PELÉ Emmanuelle	6 bis, rue de la Gare 72800 Thorée-les-Pins	13/12/1971
	BRISSET Alexandre	3, rue des Primevères 72800 Thorée-les-Pins	25/03/1989
	CABOT Denis	La Boulaie 72800 Thorée-les-Pins	26/06/1994
	HERBIL Rodolphe	Le Point du Jour 72800 Thorée-les-Pins	13/06/1961
	BOUHOURS Ludovic	30, route de Vaulandry 72800 Thorée-les-Pins	02/03/1977
	VÉDIE Odile	10, route de Vaulandry 72800 Thorée-les-Pins	28/02/1950
	CHEVERRY Paul	23, route de Vaulandry 72800 Thorée-les-Pins	14/02/1948
	PELÉ Noël	25, route de Savigné 72800 Thorée-les-Pins	24/10/1954
	PEYNEAU Alain	5 La Binetière 72800 Thorée-les-Pins	29/03/1952
	MENANT Véronique	1, rue des Violettes 72800 Thorée-les-Pins	20/12/1962

Article 2 : Transmission

La présente liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), qui procédera à la désignation définitive des membres de la commission.

Article 3 : Durée du mandat

Les membres de la CCID sont désignés pour la durée du mandat du conseil municipal, sauf remplacement ou décision contraire de l'administration fiscale.

Article 4 : Autorisation

M. le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Délibération N°044-20260405D

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant que la CAO est chargée de l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée,

M. le Maire informe les conseillers sur la composition de la CAO :

⇒ Le Maire est président de droit (il ne compte pas dans les membres élus)

⇒ 3 membres titulaires

⇒ 3 membres suppléants

La CAO est composée au total de 4 membres votants en séance (Maire + 3 titulaires). Les suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence, dans l'ordre de leur élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

Président : Pascal LÉBOUCHER	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BARBAULT Thierry	VÉDIE Odile
BOURDIN Patricia	CABOT Denis
GOSSE Michel	BRISSET Alexandre

Les membres de la CAO sont désignés pour la durée du mandat du conseil municipal, sauf remplacement ou renouvellement intervenant conformément à la réglementation en vigueur.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

08 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Délibération N°045-20260405D

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de procéder à la constitution d'une commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

M. le Maire informe les conseillers sur la composition de cette commission :

⇒ Le Maire est président de droit

⇒ 4 membres élus

⇒ 4 membres non élus nommés par le Maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les membres élus et non élus suivants :

Président : Pascal LÉBOUCHER	
ÉLUS	NON ÉLUS
ALLIOT-GUICHARD Patricia	CHAMPION Alain
REIGNIER Christiane	DOIRE David
JAMET Elvira	LELARGE Joël
VÉDIE Odile	PIRON Nadine

M. le Maire procédera par arrêté à la nomination des membres extérieurs conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les membres du CCAS sont nommés pour la durée du mandat du conseil municipal, sauf démission, décès ou remplacement.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

09 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'ATESART (AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE)

Délibération N°046-20260405D

Il est rappelé que la commune est actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, elle a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre nouveau(elle) représentant(e) à l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce.

1° - désigne :

Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD pour assurer la représentation de la collectivité Thorée-les-Pins au sein de l'Assemblée spéciale et des Assemblées générales des actionnaires de la SPL ATESART.

2° - autorise :

Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration et à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration dans l'hypothèse de sa nomination au sein de celui-ci.

3° - prend acte :

Qu'un tiers des administrateurs appelés à siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART ne doit pas dépasser l'âge de 75 ans, lors de la nomination.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 - PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE

Délibération N°047-20260405D

ER 008327 - Rue du 8 mai 1945 et rue des Écoles

Par délibération en date du 07 juillet 2025 le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 55 000,00 € HT et pour le génie civil de télécommunication de 8 000,00 € TTC.

Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30% du coût soit 16 500,00 € HT pour l'électricité.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût soit 8 000,00 € TTC pour le génie civil de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à 30% du coût des travaux soit 16 500,00 € HT pour l'électricité,
- accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 8 000,00 € TTC pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

09 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

Commission Voirie / Assainissement : Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD a réuni la commission le 29 avril 2026. Cette première réunion avait pour objectif de dresser un état des lieux des différentes problématiques rencontrées sur le territoire communal et de définir les priorités d'intervention. Trois points prioritaires ont été identifiés :

1. Les racines et les risques de chute, notamment dans la cour de l'école ;
2. La lagune des Cartes : solliciter l'avis de la SATESE afin d'évaluer la dangerosité des bulles de gaz présentes dans le deuxième bassin et établir un devis pour sa remise en état ;
3. Les cavités situées à proximité du salon de coiffure ainsi que celles signalées depuis l'année dernière route de Savigné ; il conviendra de vérifier s'il existe un historique sur la commune à ce sujet.

Un autre sujet a également été abordé : la sécurité aux abords de La Bamboche. Lors de l'ouverture de l'établissement, une très forte affluence et plusieurs stationnements gênants ont été constatés, susceptibles d'entraver l'accès des secours en cas d'intervention. Une rencontre avec la gérante sera envisagée afin d'étudier des solutions de stationnement adaptées.

Le compte rendu détaillé de la commission sera transmis ultérieurement par le secrétariat.

Commission Bâtiments : M. Thierry BARBAULT informe les membres du Conseil qu'à ce jour, seuls de petits travaux d'entretien ont été réalisés. Une réunion sera prochainement organisée afin de procéder à la visite des bâtiments communaux.

Commission Animations/Festivités : Mme Amandine DUGUET a réuni la commission le 30 avril 2026. Plusieurs sujets ont été abordés, dont deux points jugés prioritaires :

1. Le fleurissement de la commune : des devis sont actuellement en cours de réalisation. Les plantations débuteront à compter du 26 mai 2026 ;
2. Le goûter des anciens : des recherches d'artistes sont en cours et une première prise de contact a déjà été effectuée.

Concernant la bibliothèque, une rencontre avec la coordinatrice de la CCPF s'est tenue le 28 avril 2026. Deux projets ont été évoqués :

- le désherbage des ouvrages, consistant au retrait des fonds propres avec la possibilité d'organiser une vente à petit prix lors d'un vide-greniers ;
- le rachat de nouveaux livres par la suite ou le reversement des recettes à une association de la commune.

Il a été précisé que la commune ne peut pas organiser directement cette vente. L'association des festivités communales pourrait éventuellement porter ce projet, sous réserve d'une révision du bureau.

Par ailleurs, à l'occasion du marché du terroir du 21 juin 2026, un atelier « Partir en livre » sera proposé dans le square de la mairie, de 10h à 16h, sur le thème des nouveaux héros, avec des activités de lecture et de coloriage.

Enfin, un rendez-vous est fixé le jeudi 7 mai 2026 à la salle multi-activités pour l'installation des tables en vue des cérémonies du 8 mai. Une rencontre avec les membres de l'AFN est également prévue le mardi 5 mai 2026 à 16h15.

10 - DIVERS

M. le Maire évoque l'organisation de la cérémonie du 8 mai. Un piquet d'honneur composé de huit élèves, placé sous les ordres de l'adjudant ZILLES, sera présent à cette occasion.

Il informe également les membres du Conseil de la rencontre organisée le 24 avril avec les associations de la commune. Plusieurs échanges ont eu lieu et certaines demandes ont été formulées, notamment concernant les subventions et la location de la salle. Une remarque, exprimée de manière unanime, a également été adressée aux élus : ils souhaitent une présence plus importante de leur part lors des manifestations organisées par les associations.

Enfin, M. le Maire indique que le conseil syndical du SIVOS s'est tenu le 20 avril. À cette occasion, M. LEMOUCHE a été élu président et Mme ROBINEAU, maire de Savigné-sous-le-Lude, a été élue vice-présidente.

Une rencontre avec le personnel communal et celui du SIVOS est prévue le mercredi 13 mai 2026.

Mme Amandine DUGUET a soumis l'idée à M. le Maire d'organiser un « café-rencontres » un samedi matin avec les habitants de la commune, afin de favoriser un moment d'échange et de convivialité.

M. le Maire informe également qu'à compter du mois de septembre, une permanence des élus sera assurée un samedi par mois, de 10h30 à 12h. Les dates restent à déterminer.

La réunion relative au PLUi s'est tenue le 28 avril 2026. Un débat est programmé lors du conseil municipal du 29 avril 2026, en présence du même intervenant.

Par ailleurs, l'installation d'une boîte à pain, dans un objectif de service à la population, a été évoquée. Un sondage sera prochainement réalisé afin de recueillir l'avis des habitants.

Enfin, M. le Maire indique avoir reçu la présidente du Comice, qui souhaitait connaître la position de la commune quant à l'organisation du comice en 2027. Après échanges avec les élus présents (12 voix favorables et 2 abstentions), il a été décidé de proposer un report de l'événement à 2028. M. le Maire lui fera part de cette décision prochainement.

TOUR DE TABLE :

Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD a participé à un atelier de mosaïque à Angers. À la suite de cette expérience, elle a évoqué l'idée d'organiser, à la salle multi-activités, une exposition destinée à mettre en valeur les talents de la commune. Ce projet reste à définir plus précisément.

Mme Patricia BOURDIN s'interroge sur l'avancement du recrutement d'un nouvel agent. Il lui est répondu que l'appel à candidatures est toujours en cours et prendra fin le 17 mai 2026.

Mme Odile VÉDIE se dit ravie de retrouver le conseil municipal et indique qu'elle formulera plusieurs remarques lors de la prochaine séance.

M. Alexandre BRISSET informe les membres du Conseil qu'un sondage sera prochainement distribué aux élèves de l'école dans le cadre du projet de création d'un club de football à Thorée.

Mme Elvira JAMET revient sur les échanges concernant la bibliothèque. Elle précise que, pour pouvoir bénéficier d'aides, la bibliothèque doit être ouverte au minimum 4 heures par semaine.

* Dates à retenir :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Rencontre Artisans, commerçants : | Vendredi 29 mai 2026 à 19h00 |
| - Conseil Municipal (Sénatoriales) : | Vendredi 05 juin 2026 à 19h00 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 29 juin 2026 à 20h00 (débat PLUi) |
| - Conseil Municipal : | Lundi 07 septembre 2026 à 20h30 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 05 octobre 2026 à 20h30 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 09 novembre 2026 à 20h30 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 07 décembre 2026 à 20h30 |

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h07.

Signatures :

Pascal LEBOUCHER
Maire

Denis CABOT
Secrétaire de séance